

DECISION DU PRESIDENT.CA 027-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs des rencontres de l'Innovation du 2 Avril 2020 ;
2. d'approuver les tarifs du colloque Atlas ;
3. d'approuver les Tarifs de la Summer School et de l'Ecole d'été 2020.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 18 février 2020

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **25 Février 2020**

Délégation : tarifs et droits spécifiques inférieurs ou égaux à 10 000€

<i>Date de validation par le conseil de gestion :</i> Jeudi 13 février 2020		<i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction :</i> UFR ESTHUA Tourisme et Culture	
<i>Date de validation par la DAF :</i>		<i>Nom de la structure :</i> UFR ESTHUA Tourisme et Culture	
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
Tarifs des rencontres de l'Innovation du 2 avril 2020	Tarif normal : 25€ Tarif étudiant : 10€	931	
Tarifs du colloque Atlas	Inscription : 85€ Reversement de 125€/participant de la part d'Atlas pour frais d'organisation	931	
Tarifs Summer School et Ecole d'été 2020	Summer school : 1500€ (gratuit pour 2 accompagnateurs) Ecole d'été : 2950€/étudiant	931	